

Avis clients
2021

4.63/5



CATALOGUE FORMATIONS 2022

adLEGIS
cabinet d'avocats

Cabinet ad LEGIS - SELARL au capital de 20000 €

Rennes : 2, rue Ferdinand I 35000 Rennes | Tél. : 02 99 85 89 90 | Fax : 02 99 85 74 52

Caen : 23 bis, Place de la République | 14000 Caen | Tél. : 02 30 31 89 90 | Fax : 02 30 31 89 91

Email : cabinet@adlegis.fr | Site internet : www.adlegis.fr



Le cabinet ad LEGIS, basé à Rennes et disposant d'un bureau à Caen, est un partenaire privilégié de l'entreprise puisqu'il intervient uniquement pour une clientèle d'employeurs sur tout le territoire français, quelles que soient leur taille ou leurs activités.

Composé de six avocats, d'une juriste et d'une assistante juridique, le cabinet a spécialisé son activité dans le domaine du Droit Social (Droit du Travail, Droit de la Sécurité Sociale, Protection Sociale Complémentaire).

Le cabinet est enregistré comme organisme de formation et propose des formations en droit social régulières et adaptées aux différents secteurs d'activité.

Il a obtenu la certification qualité Qualiopi qui a été délivrée par Bureau Véritas le 24 juillet 2020 au titre de la catégorie d'actions « *les actions de formation* ».



LES FORMATEURS DU CABINET



Sylvie CHENAIS
Avocat associé du Cabinet

Jannick RAOUL
Avocat associé du Cabinet



Olivier FROGER
Avocat associé du Cabinet



Olivier GUILLAS
Avocat associé du Cabinet



Sandra GENEVEE
Avocat

Angélique RIALLAND
Juriste



SOMMAIRE

Le harcèlement moral et sexuel : gestion et prévention

Le CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés

La maladie et l'inaptitude

Les élections professionnelles

LE HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL : PRÉVENTION ET GESTION

Le harcèlement est aujourd'hui au cœur de nombre de contentieux devant les conseils de prud'hommes.

Comment prévenir le harcèlement ? Comment réagir lorsqu'un salarié se plaint de harcèlement ? Quelles mesures prendre ?

Une demi-journée pour répondre à ces questions.

FORMATION DROIT SOCIAL/RH

Le 17 mars 2022

Durée : demi-journée
(de 9h30 à 13h)

Lieu : RENNES

Tarif : 300 € HT

Modalités et délais d'accès :
nous contacter par téléphone
au 02.99.85.89.90 ou par
courriel à l'adresse suivante :
cabinet@adlegis.fr avant le 14
mars 2022

Accessible aux personnes en situation
de handicap : contacter au préalable
Maître Jannick RAOUL :
02.99.85.89.90

OBJECTIFS

Cerner les notions de harcèlement sexuel et de harcèlement moral
Identifier les agissements à risque
Connaître les obligations de l'employeur

PUBLIC

Chefs d'entreprise ou d'établissement
Dirigeant, Manager
DRH, RRH, personnel du service RH

PROGRAMME

- La notion de harcèlement moral
- La notion de harcèlement sexuel
- Les obligations de l'employeur
- Le rôle et les moyens du CSE
- La protection des victimes et des témoins

- Les risques et sanctions

PRE-REQUIS

Sans pré-requis

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de cas pratiques, partage d'expériences, etc.

METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation et à l'issue de la formation par des quizz, des études de cas et des mises en situation

Evaluation de la satisfaction du participant à la fin de la formation par un questionnaire transmis aux participants en fin de formation

LE CSE DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises remplissant la condition d'effectif requise ont mis en place un CSE.

Après 2 ans de pratique, les contours du CSE continuent de se dessiner.

Une demi-journée pour faire le point sur cette instance.

FORMATION DROIT SOCIAL/RH

Le 16 juin 2022

Durée : demi-journée
(de 9h30 à 13h)

Lieu : RENNES

Tarif : 300 € HT

Modalités et délais d'accès : nous contacter par téléphone au 02.99.85.89.90 ou par courriel à l'adresse suivante : cabinet@adlegis.fr avant le 13 juin 2022

Accessible aux personnes en situation de handicap : contacter au préalable Maître Jannick RAOUL : 02.99.85.89.90

OBJECTIFS

Connaître les obligations de l'entreprise à l'égard du CSE
Acquérir une vision claire des attributions du CSE

PUBLIC

Chefs d'entreprise ou d'établissement
Dirigeant, Manager
DRH, RRH, personnel du service RH

PROGRAMME

- Mise en place
- Composition
- Fonctionnement
- Attributions

PRE-REQUIS

Sans pré-requis

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de cas pratiques, partage d'expériences, etc.

METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation et à l'issue de la formation par des quizz, des études de cas et des mises en situation

Evaluation de la satisfaction du participant à la fin de la formation par un questionnaire transmis aux participants en fin de formation

LA MALADIE ET L'INAPTITUDE

Comment gérer les arrêts de travail des salariés ? Quels sont les enjeux et risques liés à un constat d'inaptitude ? Comment gérer un dossier d'inaptitude ?

Une demi-journée pour faire le point.

FORMATION DROIT SOCIAL/RH

Le 6 octobre 2022

Durée : demi-journée
(de 9h30 à 13h)

Lieu : RENNES

Tarif : 300 € HT

Modalités et délais d'accès :
nous contacter par téléphone au 02.99.85.89.90 ou par courriel à l'adresse suivante : cabinet@adlegis.fr avant le 3 octobre 2022

Accessible aux personnes en situation de handicap : contacter au préalable Maître Jannick RAOUL : 02.99.85.89.90

OBJECTIFS

Identifier les conséquences de la maladie sur le contrat de travail du salarié
Faire le point sur l'évolution du cadre juridique applicable à l'inaptitude
Maîtriser les procédures et les conséquences du constat d'inaptitude

PUBLIC

Chefs d'entreprise ou d'établissement
Dirigeant, Manager
DRH, RRH, personnel du service RH

PROGRAMME

- La maladie
 - Les obligations du salarié (justification de l'absence, obligation de loyauté, ...) et de l'employeur (maintien de salaire, ...)
 - Les effets de la suspension du contrat de travail (ancienneté, congés payés, ...)
 - La contre-visite médicale
- L'inaptitude
 - Définition
 - La constatation de l'inaptitude
 - L'obligation de recherche d'un reclassement
 - Le licenciement pour inaptitude
 - La reprise du salaire

- Les situations particulières : CDD, salariés protégés, l'invalidité

PRE-REQUIS

Sans pré-requis

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de cas pratiques, partage d'expériences, etc.

METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation et à l'issue de la formation par des quizz, des études de cas et des mises en situation

Evaluation de la satisfaction du participant à la fin de la formation par un questionnaire transmis aux participants en fin de formation

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La jurisprudence sur les élections professionnelles s'est considérablement enrichie au cours des dernières années en particulier concernant la parité femmes-hommes.

Une demi-journée pour faire le point.

FORMATION DROIT SOCIAL/RH

Le 15 décembre 2022

Durée : demi-journée
(de 9h30 à 13h)

Lieu : RENNES

Tarif : 300 € HT

Modalités et délais d'accès : nous contacter par téléphone au 02.99.85.89.90 ou par courriel à l'adresse suivante : cabinet@adlegis.fr avant le 12 décembre 2022

Accessible aux personnes en situation de handicap : contacter au préalable Maître Jannick RAOUL : 02.99.85.89.90

OBJECTIFS

Maîtriser le cadre juridique des élections professionnelles
Maîtriser les différentes phases de l'organisation des élections professionnelles
Préparer et organiser les élections professionnelles
Sécuriser le processus électoral et éviter tout contentieux électoral

PUBLIC

Chefs d'entreprise ou d'établissement
Dirigeant, Manager
DRH, RRH, personnel du service RH

PROGRAMME

- L'obligation d'organiser des élections professionnelles
- La préparation des élections
- L'organisation et les modalités du vote
- Le déroulement du vote
- La contestation des élections

PRE-REQUIS

Sans pré-requis

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de cas pratiques, partage d'expériences, etc.

METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation et à l'issue de la formation par des quizz, des études de cas et des mises en situation

Evaluation de la satisfaction du participant à la fin de la formation par un questionnaire transmis aux participants en fin de formation

Sommaire

**Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle
du 1^{er} trimestre 2022**

**Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle
du 2^{ème} trimestre 2022**

**Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle
du 3^{ème} trimestre 2022**

**Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle
du 4^{ème} trimestre 2022**

ACTUALITÉ LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET JURISPRUDENTIELLE

Une demi-journée pour décrypter les évolutions législatives et réglementaires ainsi que jurisprudentielles relatives au droit social.

FORMATION DROIT SOCIAL/RH

1^{er} trimestre : 10 mars 2022
2^{ème} trimestre : 23 juin 2022
3^{ème} trimestre : 15 septembre
2022
4^{ème} trimestre : 8 décembre
2022

Durée : demi-journée
(de 9h30 à 13h)

Lieu : RENNES

Tarif : 300 € HT

Modalités et délais d'accès :
nous contacter par téléphone
au 02.99.85.89.90 ou par
courriel à l'adresse suivante :
cabinet@adlegis.fr 2 jours
ouvrables avant la formation

Accessible aux personnes en
situation de handicap : contacter au
préalable Maître Jannick RAOUL :
02.99.85.89.90

OBJECTIFS

Analyser les conséquences juridiques et maîtriser les incidences pratiques des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles

Décrypter l'actualité jurisprudentielle récente et incontournable

Echanger avec vos pairs sur l'impact de cette actualité dans vos entreprises

PUBLIC

Chefs d'entreprise ou d'établissement

Dirigeant, Manager

DRH, RRH, personnel du service RH

PROGRAMME

Analyse de l'actualité légale, réglementaire et jurisprudentielle

PRE-REQUIS

Sans pré-requis

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de cas pratiques, partage d'expériences, etc.

METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation et à l'issue de la formation par des quizz, des études de cas et des mises en situation

Evaluation de la satisfaction du participant à la fin de la formation par un questionnaire transmis aux participants en fin de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dénomination sociale :

Représentée par, en sa qualité de

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Souhaite prendre une inscription au bénéfice des personnes suivantes :

NOM..... Prénom..... Fonction..... Adresse mail.....

NOM..... Prénom..... Fonction..... Adresse mail.....

NOM..... Prénom..... Fonction..... Adresse mail.....

Pour les formations suivantes :

Thèmes

- Le harcèlement moral et sexuel : le 17 mars 2022
- Le CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés : le 16 juin 2022
- La maladie et l'inaptitude d'un salarié : le 6 octobre 2022
- Les élections professionnelles : le 15 décembre 2022

Actualités

- Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du 1^{er} trimestre 2022 : le 10 mars 2022
- Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du 2^{ème} trimestre 2022 : le 23 juin 2022
- Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du 3^{ème} trimestre 2022 : le 15 septembre 2022
- Actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du 4^{ème} trimestre 2022 : le 8 décembre 2022

ORGANISATION MATÉRIELLE DE LA FORMATION

Chaque formation est animée par un avocat ou un juriste du Cabinet.

Un support écrit est remis à chacun des participants.

Le nombre de participants est de 12 personnes au maximum, permettant un échange sur les points abordés.

Avant chaque formation, vous recevrez une convocation qui vous indiquera le lieu de la formation, ainsi que les horaires retenus.

A titre d'information, les demi-journées de formation débutent à 9h30 et se terminent vers 13h.

Les formations se déroulent en principe en présentiel. Toutefois, à titre exceptionnel ou à la demande du participant, elles pourront avoir lieu en distanciel.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de stage sera adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Seules les personnes inscrites peuvent se présenter directement à une formation.

Les attestations de présence ne seront délivrées qu'en cas de présence effective (émargement systématique matin et/ou après-midi lors des formations) qu'après règlement de la formation.

ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT

A l'initiative du participant : toute annulation doit impérativement être notifiée par mail (cabinet@adlegis.fr) au Cabinet 6 jours ouvrables avant la formation.

A l'initiative du Cabinet : les formations sont susceptibles d'être annulées ou reportées à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou de raisons de force majeure (problème de santé d'un intervenant, intempéries, ...).

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de la possibilité d'exercer vos droits sur vos données personnelles (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée), en contactant le Cabinet à l'adresse cabinet@adlegis.fr en joignant un justificatif d'identité à votre demande.